

# Piquemal relaxé, les autres condamnés... Kafka n'en finit pas de renaître

écrit par Christine Tasin | 27 mai 2016



Bon, le général Piquemal est relaxé. On s'en réjouira, même si on a perdu toute illusion sur le bonhomme depuis ses [lâches déclarations](#) sur Pegida, déclarations qu'il a eu le front de renouveler pour sa défense. Un ex-responsable de légion étrangère qui bafouille "c'est pas moi, c'est l'autre", quelle débâcle...

Bref, il a failli être un héros, héros dont nous manquons drastiquement en ces temps de France occupée, mais passons.

Ce qui interpelle c'est que les personnes qui ont été arrêtées avec lui ont toutes été condamnées sauf une !

Le général Christian Piquemal avait été présenté au tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer pour avoir pris part activement à une manifestation, [le 6 février à Calais](#) . **Organisé par le mouvement islamophobe PEGIDA, ce rassemblement, qui visait la situation migratoire de Calais, avait été interdit par la préfecture du Pas-de-Calais. Le général Piquemal avait été interpellé en même temps que quatre autres personnes . Ils avaient été jugés le surlendemain, en comparution immédiate (deux condamnés à de la prison ferme, une autre à de la prison avec sursis, la quatrième avait été relaxée). [L'audience du général Piquemal avait été reportée](#) en raison de**

l'état de santé du prévenu.

Trois autres participants à cette manifestation avaient également comparu le même jour que le général, le 12 mai. À la différence du général, **ils ont tous les trois été condamnés** : le premier à 400 € d'amende, les deux autres à 40 à jours-amendes à 10 € chacun.

<http://www.lavoixdunord.fr/region/manifestation-interdite-de-pegida-a-calais-le-general-ia33b48581n3530495>

Certes, nous n'avons pas les délibérés, peut-être que l'un ou l'autre des autres accusés ne s'est pas laissé interpellé gentiment, peut-être que l'un ou l'autre était armé d'un couteau suisse...

Peut-être. Il n'empêche que seules deux personnes, dont le général Piquemal, ont été relaxées. Fait d'autant plus troublant qu'il avait, forcément, encouragé les autres prévenus à venir en annonçant, la veille de la manifestation, qu'il y serait...

J'ai assez dit à quel point son arrestation était inacceptable pour que l'on ne me fasse pas le procès d'oublier son passé et ce que la France lui doit. Mais cela n'empêche pas d'avoir un goût amer dans la bouche, celui, une fois de plus d'une justice à deux vitesses fort tolérante avec ceux qui sont ou qui furent proches politiquement du pouvoir socialiste en place(1) et fort dure avec les autres qui ont le malheur d'être patriotes. Et sont donc priés de payer pour leur apprendre à ne pas voter pour la fausse gauche que nous subissons.

(1) Pendant trois ans, il est adjoint au [chef du cabinet militaire](#) de trois [Premiers ministres](#)<sup>5</sup> : [Michel Rocard](#)(1989-1991)<sup>6</sup>, [Édith Cresson](#) (1991-1992)<sup>7</sup> puis [Pierre Bérégovoy](#) (1992)<sup>8,9</sup>. Source Wikipedia